



DÉCISION DU MAIRE



OBJET : Modification de contrat - Marché 20FS04 - Assurance auto collaborateurs.

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 précité ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L.2194-1 et R2194-2 relatifs aux modifications de contrat ;

Vu la décision 2020/96, en date du 22 janvier 2020, attribuant le marché d'assurance auto collaborateurs à la SMACL Assurances domicilié à Niort (79031) ;

Vu la décision 2021/361, en date du 20 octobre 2021 prolongeant le marché jusqu'au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le contrat conclu avec la SMACL Assurances pour en prolonger la durée ;

D E C I D E

Article 1^{er} : de signer une modification de contrat dans le cadre du marché 20FS24 Assurance auto collaborateurs.

Le montant de la prorogation de contrat est fixé à 1 068,91 HT, soit 1 317,02 € TTC sur l'année 2023. L'ensemble des modifications est listé sur l'avenant joint.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Commune.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- la SMACL Assurances



Fait à Tarnos, le 8 décembre 2023

Le Maire de Tarnos
Jean-Marc LESPADÉ

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 040-214003121-20231208-2023_541-AU



12/12/2023